

Guéret, le 22 juin 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Du 15 au 30 juin,  
Agissons maintenant contre l'ambrosie !**



L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la FREDON Nouvelle-Aquitaine, le CPIE Pays Creusois et la Chambre d'Agriculture de la Creuse tiennent à rappeler l'importance de se mobiliser face à cette espèce envahissante et allergisante.

### >>> Que sont les ambrosies ?

Les ambrosies sont des espèces de plantes originaire d'Amérique du Nord qui se développent rapidement dès avril/mai jusqu'en novembre dans notre région. Elle a colonisé de nombreux types de sols, tels que les parcelles agricoles, les bords de cours d'eau, les zones de chantiers, les jardins, les parcs, ou encore sur les bords de routes.

Il existe 3 types d'ambrosies : l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie à épis lisse et l'ambrosie trifide, **mais l'espèce la plus répandue dans la région est l'ambrosie à feuille d'armoise.**



### >>> Pourquoi lutter contre cette espèce ?

#### Impact sanitaire

Le pollen de l'Ambrosie est très allergisant, 5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent pour entraîner une réaction allergique chez des personnes sensibles. Ces pollens sont produits de la mi-août jusqu'à fin octobre avec un pic en septembre. Une exposition répétée provoque l'apparition des symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, urticaire, eczéma et dans 50% des cas, apparition ou aggravation de l'asthme.

#### Impact économique

Les coûts de santé imputables à l'allergie aux pollens d'ambrosie représentent des sommes importantes. En 2020, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a estimé qu'entre 1 et 3,5 millions de personnes seraient allergiques aux pollens d'ambrosie en France et a élaboré des fourchettes pour l'estimation de différents coûts annuels de l'impact sanitaire associé à l'ambrosie :

- **Coût de la prise en charge médicale** (les médicaments et les consultations par exemple) entre 59

millions et 186 millions d'€/an

- **Coût des pertes de production**, basés sur les arrêts de travail, entre 10 millions et 30 millions d'€/an
- **Coût de la perte de qualité de vie** des personnes allergiques entre 346 millions et 438 millions d'€/an

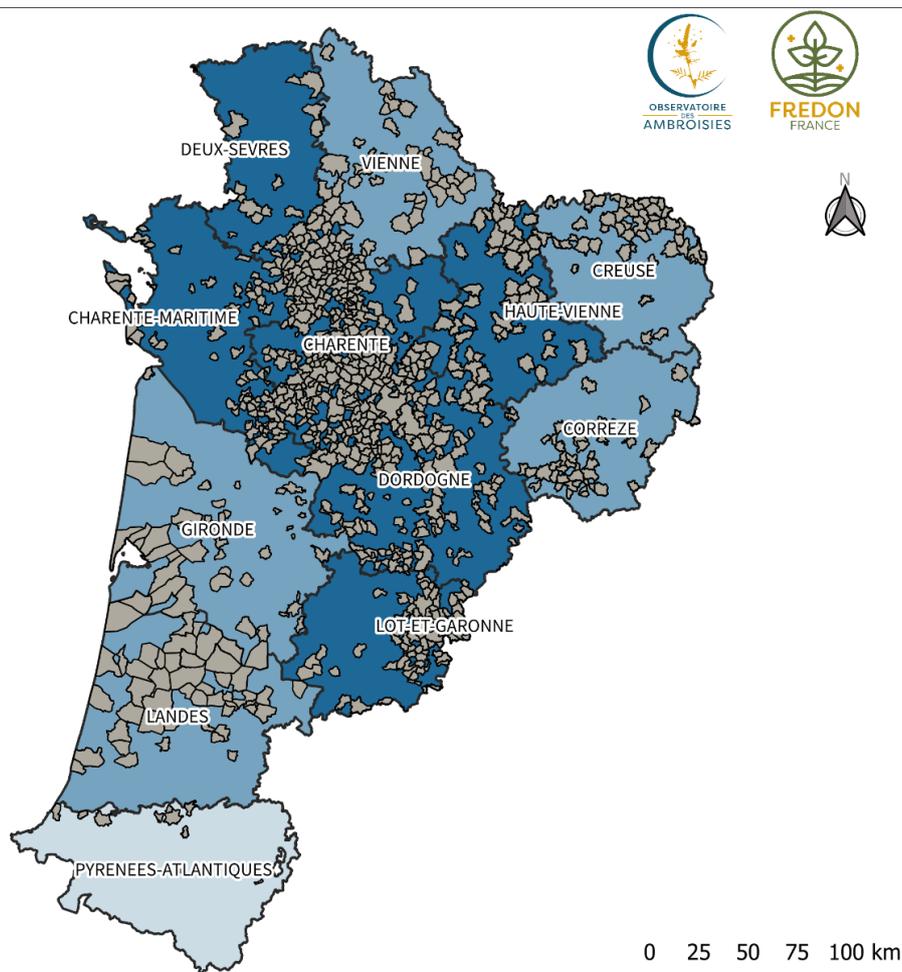
### Impact agricole

L'Ambroisie est une adventice, qui de par son cycle de vie, concurrence les cultures de printemps. La culture du tournesol, de la même famille botanique, est la plus touchée. Il en résulte une diminution des rendements et de la qualité des cultures ainsi qu'une contamination des lots de semences.

### >>> L'ambroisie en Creuse

Fin 2021, la présence d'ambroisie à feuille d'armoïse avait été constatée dans **44 communes de Creuse situées majoritairement dans le nord-est du département et 10 signalements d'Ambroisie enregistrés.**

La lutte contre l'Ambroisie a été renforcée par l'**arrêté préfectoral du 22 décembre 2020** qui fixe les modalités de surveillance, de prévention et de lutte. Il rend notamment obligatoire la destruction de la plante. Le plan départemental de lutte annexé à cet arrêté décline six actions à mettre en œuvre et impliquant les différents acteurs (services de l'État, ARS, CPIE, chambre d'agriculture, collectivités, associations ...). Le CPIE des Pays Creusois est le référent Ambroisie à l'échelle départementale.



État des connaissances sur la répartition de l'Ambroisie à feuilles d'armoïse (*ambrosia artemisiifolia* L.) en Nouvelle-Aquitaine entre 2001 et 2021

 Communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'Ambroisie à feuilles d'armoise

Nombre de commune(s) dans lesquelles il y a eu au moins un signalement, par département

 0 - 10

 10 - 50

 51 et plus

Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies - FREDON France - 2021.

Sources des données : plateforme de signalement ambroisie Atlasanté (données validées 2015 à 2020), réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, réseau des FREDON, réseau des CPIE.

## >>> Comment participer à la lutte contre l'ambroisie ?

Sur ma propriété, hors de ma propriété, sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants :

**Avant la floraison** (fin juillet), enfilez des gants et arrachez les plants. Vous pouvez ensuite les composter, les amener en déchetterie ou les laisser se dégrader naturellement au sol.

**Pendant ou après la floraison** (juillet-septembre), ne faites rien ! Vous risquerez d'aggraver la situation en répandant les graines... attendez le printemps prochain, de nouveaux plants renaîtront et vous pourrez les arracher avant leur floraison.

**Hors de ma propriété, je signale la zone infestée :**

> En prenant directement contact avec le CPIE des Pays Creusois

Par téléphone au 05 55 61 95 87 ou par mail [contact@cpiepayscreusois.com](mailto:contact@cpiepayscreusois.com)

> Sur la plateforme interactive signalement ambroisie :

<https://signalement-ambroisie.atlasante.fr>



Le signalement est transmis au référent départemental qui les traite et qui accompagne le particulier ou la structure concernée.

**En agissant pour éviter l'apparition et la dissémination de ces plantes, il est possible de réduire les risques d'allergie et de contribuer à servir l'intérêt collectif de santé publique.**

## >>> Que faire en cas d'allergie

- 1- Reconnaître les symptômes
- 2- Consulter le calendrier pollinique
- 3- Consulter un médecin (généraliste, allergologue...). Prouver la sensibilisation et l'allergie grâce à un test spécifique positif à l'ambroisie. Suivre un traitement symptomatique pour calmer la crise, un traitement de désensibilisation spécifique existe
- 4- Adopter les bons gestes en cas de pic pollinique :
  - À la maison :** Je rince mes cheveux le soir, j'aère au moins 10 min par jour de préférence avant le lever et après le coucher du soleil, j'évite d'aggraver mes symptômes en m'exposant à d'autres substances irritantes ou allergisantes (tabac, produits d'entretien ou de bricolage, parfums d'intérieur, encens, bougies...).
  - Dehors :** j'évite les activités extérieures et certaines activités qui entraînent une sur-exposition aux pollens (tonte du gazon, entretien du jardin, activités sportives...), j'évite de faire sécher le linge à l'extérieur.

## >>> Evènements organisés dans le département

**Journées de lutte contre les ambrosies, du 15 au 30 juin 2022**

L'ambroisie émettant son pollen à partir de mi-juillet, les journées de lutte contre les ambrosies sont donc la

période adéquate pour agir contre l'ambrosie. A cette occasion, les collectivités et les autres structures impliquées dans la lutte contre l'ambrosie (associations, organisations professionnelles...) de toute la France sont invitées à mettre en place des événements (arrachages citoyens, stands d'informations, formation de référents, activités pédagogiques, etc.).

#### **Voici quelques-uns des événements organisés dans le département :**

- 08/06 : Intervention du CPIE avec Capt'ain Allergo dans ALSH Jarnages
- 08/06 : Conférence Ambrosie animée par CPIE organisée avec Office Tourisme Creuse Confluence à Boussac
- 21/06 : Création d'un herbier pédagogique à Guéret
- 22/06 : Conférence de presse ambrosie organisée par ARS/Préfecture/CPIE/Chambre agriculture/Médecin/Maire de La Cellette
- 29/06 : Accompagnement de la DIRCO à la gestion de l'ambrosie à La Souterraine
- 29/06 : Suivi de parcelles envahies par l'ambrosie avec la DDT, l'ARS et animateur du Contrat Local de Santé en Nord Creuse

#### **>>> Plus d'informations sur les gestes à adopter**

Des informations sur les méthodes de prévention et de lutte contre les ambrosies peuvent vous être fournies par les référent(s) ambrosie des communes et des intercommunalités. Des informations techniques (guides, brochures, etc.) sont également disponibles auprès du CPIE des Pays Creusois et sur :

- Le site internet de l'**Observatoire des ambrosies** : <https://ambrosie-risque.info>
- Le site internet de la **FREDON Nouvelle-Aquitaine** : <https://www.fredon.fr/nouvelle-aquitaine/>

#### **>>> Contacts presse**

##### **> Cabinet de la Préfète**

**Victor FLEURY**

05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

[victor.fleury@creuse.gouv.fr](mailto:victor.fleury@creuse.gouv.fr)

Bureau départemental de la communication interministérielle

##### **> ARS Nouvelle-Aquitaine**

06.65.24.84.60

[ars-na-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-na-communication@ars.sante.fr)

##### **> CPIE des Pays Creusois**

**Amélie BODIN**

05.55.61.95.87

[contact@cpiepayscreusois.com](mailto:contact@cpiepayscreusois.com)